

Accusé de réception en préfecture 094-219400488-20200929-2712-2020-DE Date de télétransmission : 05/10/2020 Date de réception préfecture : 05/10/2020

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2712/2020

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Conseillers en exercice: 27

Présents : 23 Pouvoirs : 4

Absents: 0 Votants: 27

L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents: Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Nicolas BRAGARD représenté par Vanessa HANNI, Dominique HUMEZ représentée par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Samantha CRISIAS représentée par Alain BOUKRIS, Margot MAGIN représentée par Martine HARBULOT.

Absents:/

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8;

Vu le projet de Règlement intérieur du Conseil Municipal annexé en pièce jointe ;

Considérant l'obligation règlementaire faite au Conseil Municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant la date du 3 juillet 2020 comme date d'installation du Conseil Municipal, tel qu'il en ressort des dernières élections municipales du 28 juin 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 20 voix pour, 7 voix contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal de Marolles-en-Brie, ciannexé.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 29 septembre 2020

Alphonse BOYE Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.